

MJC LA CELLE SAINT-CLOUD

PROTOCOLE D'HYGIENE SPECIFIQUE A L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE CADRE DE SPECTACLES ET DE MANIFESTATIONS

MAJ : 18 SEPTEMBRE 2020

La MJC et sa salle La K'Bane à Boukan, organiseront des spectacles et concerts dans le plus grand respect des conditions sanitaires.

Ces dernières sont très contraignantes et nous devons faire avec les incertitudes, les informations contradictoires, les défections, déceptions et complications en tous genres...

Ce protocole sera adapté à chaque fois que nécessaire et il conviendra de le consulter régulièrement.

I – Procédure d'accès

Autorisations

A ce jour, la MJC/K'Bane à Boukan a l'autorisation d'organiser des manifestations en configuration assise et dans le respect des mesures sanitaires propres à l'organisation de spectacles.

Néanmoins, le préfet de département est habilité à interdire, à restreindre ou à réglementer, par des mesures réglementaires ou individuelles, les activités qui ne sont pas interdites en vertu du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020.

Dans les parties du territoire dans lesquelles est constatée une circulation active du virus mentionnées à l'article 4, le préfet de département peut en outre fermer provisoirement une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunions, ou y réglementer l'accueil du public.

Réservation, billetterie

La réservation en ligne est encouragée. Les systèmes qui permettent l'impression des billets par le public étant les plus à même d'éviter le passage par la billetterie, la MJC/K'Bane à Boukan demande au public d'utiliser au maximum sa plateforme de réservation en ligne que ce soit pour les manifestations payantes ou gratuites.

Les comptoirs de billetterie doivent être équipés chaque fois que cela est possible de plaques de plexiglas. A défaut, les salariés peuvent être équipés de visières en plus de masques. La plupart du temps la billetterie sera située à l'une des fenêtres des bureaux afin de ne pas créer de goulot d'étranglement dans l'entrée.

Accès au lieu, sécurité, contrôle des billets, vestiaire

Les spectateurs souhaitant assister à un spectacle à la MJC/K'Bane à Boukan déclarent :

- **Ne pas être malade** ou avoir été en contact avec un malade du COVID 19 (en application des directives gouvernementales).
- **Ne pas avoir de température** et autre symptôme du COVID 19.

L'accès à la MJC est conditionné au strict respect de l'ensemble des règles définies par le présent document, et plus généralement par le respect des consignes données par tout membre de l'équipe permanente et / ou pédagogique.

La distanciation commence aux abords de l'établissement. Dans le cas où une attente est nécessaire devant les portes, les spectateurs devront se conformer aux instructions, de façon à ne pas gêner les circulations piétonnes, et à ne pas provoquer de regroupement.

Toute personne pénétrant dans la MJC/K'Bane à Boukan doit être munie d'un masque, à l'exception des enfants de moins de 11 ans pour lesquels le port du masque ne peut être imposé.

Des solutions hydroalcooliques sont disponibles à chaque entrée du lieu et leur utilisation est obligatoire en entrant.

Le contrôle des billets électroniques est réalisé au moyen d'un scan. Il est demandé au public de présenter son billet à la personne préposée afin d'éviter les manipulations. Concernant les billets papier, le contrôle sera effectué de façon adaptée en demandant aux spectateurs de déchirer eux-mêmes leur billet sous le contrôle de la personne préposée.

Traçabilité

Les pouvoirs publics nous demandent, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre une **procédure de traçabilité** concernant la fréquentation des équipements. Nous demandons donc au public de bien vouloir nous laisser leur nom et téléphone à l'entrée de l'établissement afin de mettre en œuvre les procédures nécessaires si besoin était.

II – Règles de fréquentation des locaux

Circulation des publics dans le lieu

Les espaces et les circulations sont organisés pour éviter tout regroupement. Les spectateurs qui ne font pas partie d'un même groupe de réservation doivent être distants d'au moins 1 mètre. Pour ce faire, un marquage au sol a été mis en place chaque fois que nécessaire (file d'attente de la billetterie, toilettes, bar si ouvert, etc.)

La circulation des publics pour accéder à la salle ou aux espaces collectifs est organisée de façon à ce que les publics ne soient pas amenés à se croiser dans des espaces étroits. Pour ce faire, une circulation en sens unique a été mise en place à chaque fois que possible. À défaut, un marquage au sol permet de séparer les flux.

Pendant la circulation des publics, un maximum de portes sont maintenues ouvertes afin d'éviter les manipulations à chaque fois que cela est compatible avec les conditions de sécurité en vigueur dans la structure.

Les entrées dans la MJC et dans la K'Bane à Boukan sont différentes des sorties.

Fonctionnement des sanitaires

La distanciation physique doit être respectée dans ces espaces. Il est demandé au public de ne pas surcharger les files d'attente.

Bar

S'il est décidé d'ouvrir le bar lors d'une manifestation, celui-ci sera ouvert sur l'extérieur et le public sera invité à consommer sa boisson à l'extérieur également afin de respecter le port du masque à l'intérieur.

Entrée dans la salle

Afin de mettre en place un sens de circulation, l'entrée dans la salle se fera par la porte côté régie et la sortie par la porte côté scène. Les portes seront ouvertes suffisamment à l'avance afin d'éviter les files d'attente et les congestions.

Placement des spectateurs pendant le spectacle

Les présentes mesures sont susceptibles d'être mises à jour afin de tenir compte de l'évolution des contraintes sanitaires. Les spectacles se font obligatoirement en configuration assise et la configuration de la salle doit répondre aux contraintes suivantes :

- Maintenir une distanciation physique limitant les risques de contagion ;
- Laisser des sièges vacants (afin d'assurer une distanciation d'1m) entre les personnes, à l'exception des personnes appartenant au même groupe de réservation (10 maximum). Selon l'ordre d'entrée dans la salle, cela peut impliquer de scinder des groupes.
- Le port du masque est obligatoire dans la MJC, dans la K'Bane à Boukan et pendant la représentation à l'exception des enfants de moins de 11 ans ;
- Une distance suffisante doit être laissée entre la scène et le premier rang, les artistes ne portant pas de masque.

Sortie de la salle

Les spectateurs sont avertis que la sortie doit se faire dans le respect de la distanciation physique à savoir rangée par rangée. L'organisation de la sortie est annoncée en début de séance.

Si la durée du spectacle le permet, les entractes sont évités afin de limiter les déplacements du public, et de réguler l'accès du public aux endroits « stratégiques » (toilettes, espaces fumeurs, bars, etc.).

Les places n'étant pas numérotées, une personne sera préposée à l'installation du public.

Pour certains spectacles, quand cela sera possible, ou si la proposition artistique s'y prête, il sera choisi d'utiliser des espaces nus avec des coussins par terre (lavables à 60°) ou un marquage au sol qui détermineront les places occupées par chacun. Chaque coussin ou marquage devra être espacé du voisin d'1 m au moins.

Espaces commun

Le stationnement dans les espaces communs de la MJC est interdit. Un contrôle de jauge doit donc parfois être mis en place avec un barriérage ou l'utilisation de rubalise.

Le présent document sera mis à jour à chaque fois que nécessaire.

Document mis à jour le :

18 septembre 2020

**Catherine Sergent
Directrice**

